



Francois-Julien DEFERT
2025.12.22 10:55:56 +0100
Ref:10122999-15263649-1-D
Signature numérique
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Numéro	19
Objet	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SERVICES PARTAGES RELATIVES A L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES
Rapporteur	Philippe SAUVAGE

Date de convocation et d'affichage : 12 décembre 2025
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h30.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 103 / Votants : 122

Présents : BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHAUDET Martine, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DEMIR Selda, DENIS Valéry, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JAY Casimir, JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KOCH François, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEMOINE Philippe, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MOSER Alain, OUADAH Karima, OUDIN Michel, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELLE Patrice, ROUSSELOT Nicole, ROYER Anne-Marie, SAUVAGE Philippe, SERRA Frédéric, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BAGATTIN Mélanie par LUISE Dominique, BUTAT André par MILESI Franck, DUCHÊNE Annie par VINCENT Fabien, GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoit, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise.

Excusés et ont donné pouvoir : ARBONA Philippe à KOCH François, BAZIN-MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BEURY Loëtitia à GERARD Fabien, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, BLANCHARD Dominique à CHAMPAGNE Anicet, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, COURTOIS Jean-Christophe à CHOISELAT Emmanuel, FRAPIN David à COCHET Jean-Michel, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GOJJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, HELIOT-COURONNE Isabelle à LE CORRE Marie, HEUILLARD Véronique à LANDREAT Pascal, HIRTZIG Jack à MAGLOIRE Arnaud, LEMELAND Caroline à PORTIER-GUENIN Françoise, MENNETRIER Nicolas à CHAMPAGNE Bernard, SEBEYRAN Marc à BAROIN François, SOMSOIS Hervé à DENIS Valéry, THIEBAUX Christelle à VOLHUER Michel.

Excusés : BAROIN Stéphanie, BECARD Francis, DESROUSSEAUX Pascal, GARIGLIO Elisabeth, GAUTHIER Anne-Sophie, GESNOT Dany, MONTAGNE Jean-Jacques, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SIMON Éric, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
122	0	122	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNATAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE SERVICES PARTAGES RELATIVES A L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES

Annexes :

- Liste actuelle des Zones d'Activités Economiques concernées par les prestations d'entretien
- Modèle-type de conventions de service partagées avec les communes concernées pour l'entretien des zones d'activités économiques

Exposé :

En application des dispositions de la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), les intercommunalités sont compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques (ZAE).

Troyes Champagne Métropole (TCM) assure pleinement cette compétence pour les zones d'activités d'initiative publique dont le périmètre a fait l'objet d'un classement au Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'une commune membre et qui bénéficie d'une voie communale spécifiquement aménagée pour la desservir.

Pour permettre une parfaite gestion de ces zones transférées et une ligne de partage claire concernant les modalités d'intervention relevant de Troyes Champagne Métropole et des communes sur ces espaces (certaines assumant des prestations d'entretien par leurs propres moyens matériels et humains et pour le compte de la communauté d'agglomération), Troyes Champagne Métropole conclue avec ses communes volontaires des conventions de services partagé pour l'entretien de la voirie, des espaces paysagers, la propreté, la signalisation horizontale et verticale et le mobilier urbain.

Sont concernées à ce jour les communes de Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney-près-Troyes, Lavau, La Rivière de Corps, Moussey, Pont-Sainte-Marie, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Saint-Lyé, Saint-Parres-Aux-Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Maure, Torvilliers, Verrières et Villechétif (référéncées en annexe n°1).

Ces conventions de services partagés ont été adoptées lors du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole du 21 décembre 2017 et ont été renouvelées une première fois par délibération du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole du 17 décembre 2021.

Arrivant à caducité au 31 décembre 2025, Troyes Champagne Métropole a rencontré individuellement chaque commune susmentionnée afin de renouveler les dites conventions.

Dans ce cadre conventionnel, la communauté d'agglomération définit le cadre financier des prestations réalisées par les communes. A titre indicatif, le coût réel remboursé annuellement par Troyes Champagne Métropole pour ces prestations est de l'ordre de 65 000 €.

Il est donc proposé, au travers de la convention-type jointe en annexe, de renouveler à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de quatre ans, les conventions de service partagé des 17 communes susmentionnées portant sur les conditions de réalisation des prestations d'entretien des zones d'activités économiques par les communes.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le modèle-type de convention de service partagé à conclure avec chaque commune volontaire, actuelle ou nouvelle, sous réserve de personnalisation en fonction de la situation de chaque zone d'activité concernée ;**
- **D'APPROUVER le renouvellement des conventions de service partagés à conclure avec les communes de Barberey-Saint-Sulpice, Bréviandes, Creney-près-Troyes, Lavau, La Rivière de Corps, Mousey, Pont-Sainte-Marie, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Saint-Lyé, Saint-Parres-Aux-Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Maure, Torvilliers, Verrières et Villechétif ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de service partagés selon le modèle-type annexé ainsi que leurs avenants éventuels (sous réserves que ces derniers n'entraînent pas de modification substantielles).**